



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PARCELLAIRE ET PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVE :**

**au projet de création d'une voie nouvelle sur les communes de Castelnaud de Grattecambe et  
Beaugas**

Il sera procédé, à la demande de la communauté de communes des bastides en haut agenais périgord, à l'enquête publique unique parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de création d'une voie nouvelle sur les communes de Castelnaud de Grattecambe et Beaugas, **du lundi 07 janvier 2019 au 08 février 2019** .

Les pièces du dossier ainsi que deux registres d'enquête (DUP et enquête parcellaire), ouverts par le commissaire enquêteur, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en les communes de Castelnaud de Grattecambe et Beaugas afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

**Mairie de Castelnaud de Grattecambe  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
47290 Castelnaud de Grattecambe**

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Michel CHABRIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

**A la mairie de Castelnaud de Grattecambe, le lundi 07 janvier de 14h30 à 17h30 ;  
A la mairie de Beaugas, le lundi 14 janvier de 15h à 18 h ;  
A la mairie de Castelnaud de Grattecambe, le mardi 22 janvier de 8h30 à 11h30 ;  
A la mairie de Beaugas, le vendredi 08 février, de 15h à 18h.**

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée par le Préfet de Lot-et-Garonne au Président du Tribunal Administratif de Bordeaux. Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne et à la mairie de Castelnaud de Gratecambe et Beaugas.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité, prononcés par le préfet de Lot-et-Garonne. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignement sur le présent dossier sont : communauté de communes des bastides en haut agenais périgord, 1 rue des cannelles, 47150 Monflanquin.

Agen, le 17/12/2018

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

613

Hélène CIRARDOT